

Décisions du Bureau du 22 mars 2012

1. Prolongation du contrat de Pays.
2. Gestion, par la communauté de communes de Lacq, de la Maison des syndicats : demande des quatre organisations syndicales locales du bassin.
3. Demande de la mairie de Monein concernant le centre de secours de Monein.
4. Trophée Les Etoiles de l'économie : point sur le dossier.
5. Aides financières aux étudiants.
6. Demande de financement de l'action Rallye pour l'Emploi.
7. Examen d'une demande de partenariat sportif.
8. Information donnée au Bureau (procédures adaptées) concernant l'attribution des marchés suivants :

- Entretien manuel du Plan Local de Randonnée de la communauté de communes de Lacq,
- Fourniture de produits d'entretien pour la CCL,
- Evacuation de bennes pour la déchetterie de Maslacq, collecte et traitement des déchets médicaux de l'auto-traitement, collecte des déchets diffus spécifiques ménagers (DDS) des déchetteries et des services techniques de la CCL,
- Renouvellement des installations téléphoniques et informatiques de l'Hôtel de la CCL,
- Acquisition de machines agricoles et de manutention pour la CCL,
- Location de matériel et prestations de gardiennage pour diverses manifestations évènementielles.

9. Marchés publics : autorisation donnée au Président de signer les marchés suivants :

- Appel d'offres ouvert : Fourniture d'émulsion de bitume et d'enrobé à froid pour la CCL,
- Appel d'offres ouvert : Exercice du rôle de CSPS pour la réalisation de l'aménagement de la zone d'activité Eurolacq 2 située à Artix, Labastide-Cézeracq et Labastide-Monréjeau.

10. Informations sur la prochaine journée de la randonnée.

1. PROLONGATION DU CONTRAT DE PAYS

Le contrat de Pays de Lacq Orthez Béarn des Gaves a été signé en décembre 2009 pour une durée de 3 ans. Il arrive donc à terme en décembre 2012. Le Conseil régional d'Aquitaine envisage de prolonger les Contrats de Pays jusqu'en décembre 2013.

Le Bureau émet un avis favorable à la signature d'un avenant au contrat afin de prolonger les actions conduites dans ce cadre.

2. GESTION, PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ, DE LA MAISON DES SYNDICATS : DEMANDE DES QUATRE ORGANISATIONS SYNDICALES LOCALES DU BASSIN

Les quatre organisations syndicales du bassin de Lacq occupent des locaux dans la Maison de Pays, à Mourenx. Dans la mesure où leurs actions s'étendent au-delà du seul territoire de Mourenx, ils souhaitent que la structure soit gérée par la communauté de communes de Lacq et non plus par la seule ville de Mourenx.

Avant de prendre une décision, le Bureau souhaite qu'un examen juridique de la possibilité de gestion de ces locaux soit examiné. Par ailleurs, le Président recevra les organisations syndicales concernées.

3. DEMANDE DE LA MAIRIE DE MONEIN CONCERNANT LE CENTRE DE SECOURS DE MONEIN

Le Bureau émet un avis favorable à la demande de la commune de Monein de prendre en charge les travaux de viabilisation du centre de secours de Monein.

4. TROPHEE LES ETOILES DE L'ECONOMIE : POINT SUR LE DOSSIER

Initialement prévue en 2011, la cérémonie du Trophée des As Pyrénées Presse -rebaptisée les Etoiles de l'économie Béarn et Soule- se déroulera au Zénith de Pau le jeudi 17 novembre 2012.

En 2011, le Bureau s'était prononcé en faveur d'une participation à cet événement mais alors, le bassin de Lacq était représenté par deux entités : l'association Lacq Plus et la CC de Lacq. Sachant que le montant du partenariat s'élève, pour cette année, à 9 000 € et que la CC de Lacq abondait la subvention de Lacq Plus pour qu'elle puisse participer à cet événement, il est proposé que seule la CC de Lacq soit candidate.

Le Bureau émet un avis favorable sur le principe d'une candidature unique de la CC de Lacq, avec une collaboration de Lacq Plus pour l'événement Les Etoiles de l'économie.

5. AIDES FINANCIERES AUX ETUDIANTS

5.1 - Aides financières pour études supérieures

Après examen des demandes et au vu des informations fournies et des règles retenues en la matière, le Bureau décide d'octroyer des aides financières, pour un montant total de 12 300 €, à 27 étudiants résidant sur le territoire de la CC de Lacq pour leur permettre de poursuivre leurs études supérieures.

5.2 - Aides financières pour participation aux frais de stages obligatoires

Après examen des demande et au vu des informations fournies et des règles retenues en la matière, le Bureau décide d'octroyer des aides financières, pour un montant total de 2 000 €, à 5 étudiants résidant sur le territoire de la CC de Lacq pour participation à leurs frais de stage.

6. DEMANDE DE FINANCEMENT DU CREPI POUR L'ACTION RALLYE POUR L'EMPLOI

Le Club Régional d'Entreprises Pour l'Insertion (CREPI) est une association loi 1901 à but non lucratif et social créée dans le but de réaliser des insertions durables afin de permettre un accès ou un retour à l'emploi pérenne. Son objectif est de rassembler des entreprises pour participer activement aux actions d'insertion sociale, de redynamisation économique et de retour à l'emploi en accompagnant les demandeurs d'emploi dans des démarches d'orientation et d'insertion, en sensibilisant les entreprises membres dans leurs démarches sociétales et d'insertion professionnelle et en accompagnant les entreprises dans ces démarches.

Le CREPI met en place une action dénommée Le Rallye pour l'Emploi. Il s'agit d'une action de redynamisation professionnelle. Son objectif est de faire découvrir à 20 demandeurs d'emploi, quel que soit leur parcours professionnel, des métiers et/ou emplois représentatifs de l'économie locale, déjà disponibles ou susceptibles d'être ouverts à court terme.

Sur un budget de 18 775 €, le CREPI demande une participation financière de la collectivité à hauteur de 4 000 € afin d'organiser au mieux cette manifestation. Il est à noter que la mairie de Mourenx aide l'action proposée par la mise à disposition gracieuse d'un lieu de rassemblement et de clôture pour cette action à la Maison du Pays.

Le Bureau proposera au prochain conseil d'octroyer une subvention de 1 000 € pour financer cette initiative, suivant en cela l'avis de la commission « Développement économique ».

7. EXAMEN D'UNE DEMANDE DE PARTENARIAT SPORTIF

Un pilote automobile professionnel palois est engagé, en 2012, dans le championnat du monde FIA Grand tourisme 3. Il va également participer au Grand prix automobile de Pau, dans la catégorie « électrique ». Il sollicite la CC de Lacq pour un partenariat qui passerait par l'acquisition d'emplacements publicitaires sur sa combinaison et/ou sur sa voiture et/ou apposition de panneaux publicitaires sur l'agglomération paloise durant le Grand prix.

Le Bureau émet un avis défavorable, la communauté de communes de Lacq ne disposant pas d'une compétence portant sur le sport automobile.

8. INFORMATION DU BUREAU (PROCEDURES ADAPTEES) SUR L'ATTRIBUTION DE MARCHES CI-APRES

- Entretien manuel du plan local de randonnées de la CC de Lacq : sociétés CIEL (12 680,00 € HT/an) et EMPLOIS VERTS (13 300,00 € HT/an).

- Fourniture de produits d'entretien pour la CC de Lacq : société AAAL (8 764,00 € HT).

- Evacuation de bennes pour la déchetterie de Maslacq, collecte et traitement des déchets médicaux de l'auto-traitement, collecte des déchets diffus spécifiques ménagers (DDS) des déchetteries et des services techniques de la CC de Lacq :

- lot 1 : société VEOLIA (48 121 € HT) ;
- lot 2 : entreprise SITA SUD OUEST (963,90 € HT) ;
- lot 3 : société SIAP (37 716,07 € HT).

- Renouvellement des installations téléphoniques et informatiques de l'Hôtel de la CC de Lacq : entreprise INEO pour un montant compris entre 90 000 et 140 000 € HT sur 4 ans (montant estimatif : 119 000 € HT).

- Acquisition de machines agricoles et de manutention pour les services de la CC de Lacq :

- lot 1: société NOREMAT (33 440,00 € HT) ;
- lot 2 : société M3 (48 500,00 € HT) ;
- lot 3 : Ets ITHURSSARY (48 200,00 € HT) ;
- lot 4 : société CORBERES ST GERMES (6 867,89 € HT).

- Location de matériel et prestations de gardiennage pour diverses manifestations événementielles, conclus pour une durée d'un an à compter de leur notification, sont attribués comme suit :

- lot 1 : société LOC EXPO pour un montant compris entre 60 000 et 80 000 € HT (estimatif : 37 817,75 € HT) ;
- lot 2 : société AF EQUIPEMENT pour un montant compris entre 6 000 et 10 000 € HT (estimatif : 7 176 € HT) ;
- lot 3 : société ABG SECURITE pour un montant compris entre 10 000 et 15 000 € HT (estimatif : 10 601.76 € HT) ;

- lot 4 : société AXE ENVIRONNEMENT pour un montant compris entre 1 500 et 3 500 € HT (estimatif : 3 300 € HT).

Le Bureau prend acte de ces informations.

9. MARCHES PUBLICS : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES SUIVANTS :

- Fourniture d'émulsion de bitume et d'enrobé à froid pour la CCL : Attribution du marché, pour le lot 1, à l'entreprise LRP Adour pour un montant compris entre 240 000 et 400 000 € HT sur deux ans et pour le lot 2, à l'entreprise Adour Emulsion pour un montant compris entre 60 000 et 80 000 € HT sur deux ans.

- Exercice du rôle de CSPS pour la réalisation de l'aménagement de la zone d'activité Eurolacq 2 située à Artix, Labastide-Cézeracq et Labastide-Monréjeau sur environ

29 ha : Attribution du marché à la société VIGEIS 40 (2 871,00 € HT).

Le Bureau autorise son Président à signer les marchés avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres réunie le 22 mars 2012 et imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

10. INFORMATIONS SUR LA PROCHAINE JOURNEE DE LA RANDONNEE

Chaque année, depuis 2007, la CC de Lacq organise en partenariat avec les associations de marcheurs locales et l'Office du tourisme Coeur de Béarn, « les randonnées entre Gave et coteaux ». L'objectif de cette manifestation est de valoriser au travers du réseau de circuits de randonnées du P.L.R, la diversité de notre patrimoine naturel.

Pour la sixième édition, il est proposé d'organiser la manifestation à CUQUERON, le dimanche 9 septembre 2012.

L'organisation d'une telle manifestation n'est pas sans contraintes techniques. Aussi, le lieu de départ et d'accueil de la randonnée est proposé en fonction des disponibilités de l'équipement public (salle d'accueil, toilettes, point d'eau), des capacités d'accueil des animations extérieures, des capacités de parcage de véhicules et de l'équipement technique (prise électrique, point d'eau, stockage des ravitaillements).